

# Louise Michel

*(Complexe de 2 salles)*

## Grande salle

**Mairie de Bourges**  
11 rue Jacques Rimbault  
CS 50003  
18020 BOURGES Cedex



**BOURGES**

Service Réglementation et Affaires Commerciales  
Secteur locations de salles  
02 48 57 83 39  
02 48 67 58 11  
02 48 57 68 37  
[locsalle@ville-bourges.fr](mailto:locsalle@ville-bourges.fr)





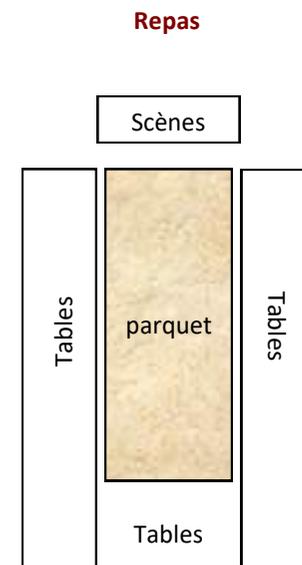
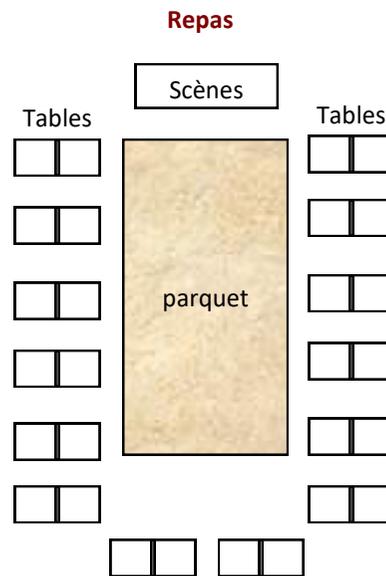
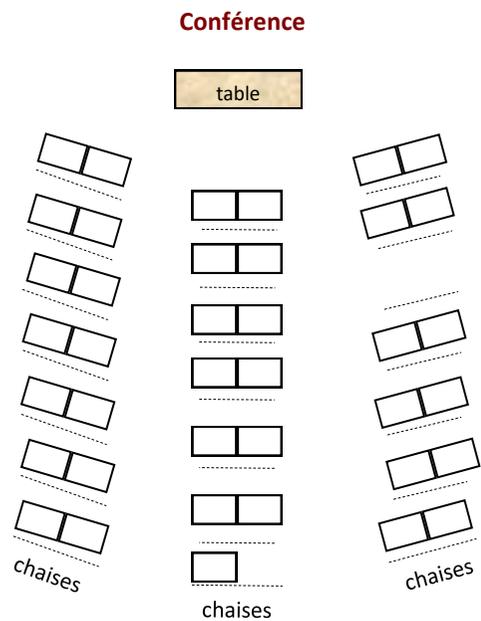
**Les locaux sont entièrement accessibles aux personnes en situation de handicap.  
La salle est clôturée et le portail ferme à clé.  
(Attention cependant, en cas de locations simultanées)**



**L'aire de jeux est accessible aux enfants de 2 à 12 ans.  
(elle est commune aux deux salles)**

*L'utilisateur doit assurer la surveillance des enfants sur l'aire de jeux.*

*La Ville décline toute responsabilité en cas d'accident.*



## De multiples configurations ...

Équipée pour accueillir **maximum 350 convives à table, ou 495 personnes debout**, la Grande salle Louise Michel dispose d'un mobilier de couleur hêtre :

- 350 chaises,
- 59 tables pliantes rectangulaires (180 cm x 80 cm)

*(Δ Le mobilier doit être nettoyé et correctement rangé dans le local prévu à cet effet)*



## Les types de manifestations autorisées

- Repas chauds, fêtes de famille,
- Buffets froids, vins d'honneur,
- Bals, soirées de gala,
- Réunions, congrès, forums,
- Conférences, stages,
- Kermesses, lotos,
- Arbres de Noël,
- Expositions,
- Bourses aux vêtements, aux jouets,
- Chorales,
- Activités de loisirs (jeux de société, de cartes...)
- Brocantes (sous conditions)



## Etat des lieux et nettoyage du site

- Un état des lieux contradictoire et détaillé est établi au début et à l'issue de la réservation.
- L'horaire de remise des clés commence au plus tôt à **8h**.
- L'état des lieux de sortie doit être terminé au plus tard à **23h**.
- La salle, les abords, la cuisine et les sanitaires doivent être rangés, nettoyés et débarrassés de tous débris au moment de l'état des lieux de sortie.
- Le parquet est à balayer, une serpillière légèrement humide peut être passée.
- En cas de restitution du site dans un état de propreté non conforme (salle, abords, cuisine et sanitaires), une facture sera libellée au nom de l'utilisateur.
- L'utilisateur doit fournir les produits de nettoyage.



## Espace scénique

*Accessible aux personnes à mobilité réduite*

- Surface (L 6 m x l 4 m) : 24 m<sup>2</sup>
- Hauteur sous plafond : 4,60 m / Profondeur : 4 m
- Une prise triphasée
- Raccordement ampérage





La salle est équipée d'un bar avec vitrine réfrigérée et d'un évier.

## Un office traiteur de 53 m<sup>2</sup> (location en supplément)

*Cuisine équipée de matériels semi-professionnels*

- 1 four de réchauffe (aucune cuisson possible)
- 4 plaques électriques de réchauffe (aucune cuisson possible)
- 1 réfrigérateur double 1300 litres
- 1 plonge
- 3 plans de travail
- 1 vestiaire « traiteur »
- Aucune vaisselle n'est mise à disposition



## Quelques informations utiles

**Chauffage** : Radiant au plafond

**Hauteur sous plafond** : 6 mètres

**Surface** : 495 m<sup>2</sup>

**Éclairage** : Néons

**Vestiaires** : 300 cintres

### Sanitaires (*communs aux 2 salles*)

- 3 sanitaires hommes dont 1 PMR et 3 urinoirs
- 4 sanitaires femmes dont 1 PMR
- Sèche-mains
- 2 lavabos

### Parking public à proximité

### Déchets

- 1 container pour les déchets ménagers,
- 1 benne à verre,
- 1 point d'apport volontaire, situé rue Jean Rameau, pour les autres déchets



## Quelques consignes de sécurité

Notre objectif, sécuriser votre évènement.

Pour que votre manifestation se déroule le plus en sécurité possible, il convient de vous assurer de ces quelques règles :

- La capacité d'accueil de la salle doit être impérativement respectée,
- Les issues de secours doivent rester dégagées ainsi que l'accès aux extincteurs,
- Il est interdit de fumer ou de vapoter à l'intérieur des salles municipales, de même de consommer des produits stupéfiants sur le site,
- Il est interdit d'introduire des matières inflammables (bouteilles de gaz, barbecue, etc.) sur le site (intérieur et extérieur de la salle ),
- Il est interdit d'ajouter du matériel électrique sans consultation préalable du Secteur locations de salles.

## Quelques interdictions

- Il est interdit d'agrafer, visser ou clouer sur les murs et les huisseries, à l'intérieur et l'extérieur du site,
- Il est interdit de sortir le mobilier (tables, chaises...),
- Les animaux sont interdits dans la salle, à l'exception des chiens guides pour les personnes malvoyantes qui sont, quant à eux, autorisés à accéder à toutes les salles

## Rappel des numéros

Astreinte SNG	<b>06 13 27 04 95</b>
Astreinte de la Mairie	<b>02 48 57 80 00</b>
Pompiers	<b>18</b>
SAMU	<b>15</b>
Police	<b>17</b>
N° de secours européen	<b>112</b>
Centre Antipoison d'Angers	<b>02 41 28 21 21</b>